

Annexe I

Résolution portant sur le contrôle des armes légères

(Adoptée lors de la séance plénière de clôture de la Conférence)

Le Groupe des 78 se réjouit du leadership démontré par le Gouvernement du Canada sur la question du contrôle des armes légères à l'échelle internationale. En comparaison de la campagne visant à interdire les mines terrestres antipersonnel, les objectifs du contrôle des armes légères sont complexes et polyvalents, avec des différences chez les parties intéressées en ce qui a trait au caractère adéquat des processus et du facteur temps. Mais, dans ce cas-ci, il est tout aussi important qu'il y ait des consultations et une collaboration entre les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux au Canada et dans le monde entier. Pour ce qui est des préparatifs en vue de la conférence des Nations Unies sur le contrôle des armes légères en 2001, le G78 recommande ce qui suit au Gouvernement du Canada :

- 1 Le Canada devrait ratifier dès que possible la convention de l'Organisation des États américains contre le trafic illicite des armes légères qu'il a signée il y a plusieurs années. Le fait de ne pas ratifier cette convention mettrait en doute l'engagement du Canada envers la paix mondiale et la sécurité humaine, alors que la ratification de la convention aurait l'effet contraire.
- 2 Le Canada devrait chercher à s'entendre avec des nations d'optique commune sur un programme d'action devant être étudié lors de la conférence de 2001. Un accord de base parmi les membres d'un groupe cadre aiderait à gagner du terrain pour en arriver à un consensus global sur le contrôle des armes légères de la part des gouvernements et des ONG. Les ONG devraient être plus directement impliquées dans les préparatifs de la conférence et contribueraient mieux aux intérêts de la participation et de l'appui du public en prenant ouvertement position sur la défense de leur cause.
- 3 Le gouvernement devrait favoriser des mesures visant à atteindre un haut niveau de surveillance et de responsabilité parlementaire en ce qui a trait aux transferts d'armes. De telles mesures constitueraient un prolongement logique et important de leur pratique courante de présenter un rapport annuel portant sur les exportations militaires.
- 4 Une attention particulière devrait être accordée au besoin de prêter assistance aux nouvelles démocraties dans leur transition à partir d'une forte dépendance envers le commerce de défense, vers une dépendance à l'égard des industries civiles.